

Des directeurs/trices sollicité-e-s pour être maître de stage de M2

Des collègues nouvellement nommé-e-s sur une direction d'école bénéficient depuis quelques jours d'une formation à la direction. Ils/elles sont alors remplacé-e-s par des étudiant-e-s en Master 2 admissibles au concours.

Ce dispositif jette des étudiant-e-s sans formation professionnelle ou presque seul-e-s en responsabilité face à une classe. Au lieu de revenir à une année en alternance sous le statut de fonctionnaires stagiaires dument rémunérée, les étudiant-e-s effectuent un travail sans statut, précaire et sous-payé.

De plus, alors que l'administration pourrait s'appuyer sur le réseau de formateurs/trices dont ce sont précisément les missions, elle a sollicité les directeurs/trices pour être maîtres de stage de leur propre remplaçant ! Ces collègues devraient ainsi remplir les fonctions de formateur/trice (observation d'une séquence, entretien formatif, conseils pédagogiques...) sans formation spécifique pour le faire.

A n'en pas douter, les objectifs de l'IA sont multiples :

- **Faire des économies** en évitant de payer les frais de déplacement des formateurs.
- **Avancer vers la transformation des directeurs/trices en « patron-ne-s » de leurs écoles** (ou EPEP), appelé-e-s à évaluer leurs propres collègues !
- **Remplacer progressivement le réseau des formateurs** par des collègues sans formation spécifique, payé-e-s à la tâche.

Beaucoup de collègues directeurs/trices n'ont pas répondu favorablement à la demande. L'IA s'est alors dans la précipitation retourné vers les PEMF afin d'assurer les visites de ces stagiaires M2.

SUD éducation :

- **dénonce** une nouvelle fois la précipitation et l'opacité avec laquelle l'IA gère des questions aussi importantes.
- **appelle** les directeurs/trices sollicité-e-s à refuser de participer à ce compagnonnage ne disant pas son nom qui alourdirait un peu plus leur charge de travail tout en mettant en cause les dispositifs restant de formation. Nous rappelons qu'il ne s'agit bien entendu en aucun cas d'une obligation.
- **invite les équipes dans les écoles ainsi que les formateurs/trices à s'interroger sur ce que ce genre de dispositif induit quant à l'avenir des fonctions de formation.**